



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

DELIBERATION 2019.46 : BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION MODIFICATIVE
N°2019.3

Vu le budget principal,
Vu les dépenses engagées ce jour pour les travaux en régie de réfection d'un appartement communal,
Le Conseil Municipal décide une augmentation de crédits comme suit :

	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
D 023 : Virement section investissement	20 023.62 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	20 023.62 €	
R 722 : Immobilisations corporelles		20 023.62 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		20 023.62 €
Total	20 023.62 €	20 023.62 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
D 21318-207 : Autres bâtiments publics	20 023.62 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	20 023.62 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		20 023.62 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		20 023.62 €
Total	20 023.62 €	20 023.62 €
Total Général	40 047.24 €	40 047.24 €

DELIBERATION 2019.47 : TRAVAUX DANS LE BATIMENT COMMERCE - DEMANDE
DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'amélioration du bâtiment commerce, et notamment la pose d'un équipement de climatisation réversible et le changement de la tourelle d'extraction.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour travaux d'amélioration du bâtiment commerce à hauteur de 4792,38 €.

	Montant € HT	%
Coût de l'opération / des travaux	9584.77	
Subvention Département Ain		
Subvention Région		
Subvention Etat		
Fonds concours CCV	4792.38	50,00
Autofinancement	4792.39	50,00
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant 4792,38 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2019.48 : TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT 15 ROUTE DE VONNAS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réhabilitation complète du logement 15 Route de Vonnas.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour travaux de réhabilitation complète du logement 15 Route de Vonnas à hauteur de 17 002,61 €.

	Montant € HT	%
Coût de l'opération / des travaux	40 625,55	
Subvention Département Ain		
Subvention Région		
Subvention Etat		
Fonds concours CCV	17 002,61	41,85
Autofinancement	23 622,94	58,15
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant 17 002,61 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2019.49 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Le Conseil Municipal :

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour le deuxième semestre 2019,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Damien PERRET, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30 €.

DELIBERATION 2019.50 : SUBVENTIONS SOU DES ECOLES ET CANTINE SCOLAIRE.

Vu les effectifs des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Biziat, Saint Julien et Sulignat,

Considérant que le nombre d'enfants de Biziat scolarisés sur le RPI s'élève à 88 pour l'année scolaire 2019/2020,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de :

- 1056 € soit 12 € / élève domicilié à Biziat fréquentant le regroupement pédagogique intercommunal Biziat/Saint-Julien-sur-Veyle/Sulignat à **la cantine scolaire du Sou des Ecoles du RPI,**

et également :

- 572 € soit 6,50 € / élève domicilié à Biziat fréquentant le regroupement pédagogique intercommunal Biziat/Saint-Julien-sur-Veyle/Sulignat au **Sou des Ecoles du RPI.**

Le Conseil Municipal indique que ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget principal.

DELIBERATION 2019.51 : CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AVEC CERTINERGY DANS LE CADRE DU PROGRAMME ISOL'01 CONDUIT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée avec le SIEA en vue de l'isolation des combles perdus de bâtiments communaux dans le cadre de l'opération ISOL'01.

Il expose que le SIEA a retenu l'offre de l'entreprise CERTINERGY afin de mettre en œuvre ce programme. Afin de permettre la poursuite des démarches, il convient que la commune signe

une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec CERTINERGY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec l'entreprise CERTINERGY.

DELIBERATION 2019.52 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE THOISSEY POUR LA REPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE EN CLIS

Monsieur le Maire expose qu'un enfant de la commune est scolarisé en classe d'intégration scolaire (CLIS) à l'école élémentaire de Thoissey, conformément à la décision prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ain.

Il indique que la commune de résidence est tenue de prendre en charge les frais de scolarisation de cet enfant.

Il présente la convention ayant pour objet la répartition des charges liées à la scolarisation des élèves en CLIS à l'école élémentaire de Thoissey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Thoissey.

Informations :

Coup de vent du 20 octobre 2019

Cette tornade a occasionné des dégâts sur 2 maisons de la commune. 4 foyers ont été impactés. Dès le début et pendant la durée de l'intervention des services de secours, les élus ont été présents aux côtés des pompiers et des habitants. Le maire et la commune adressent leurs remerciements aux pompiers de Biziat, de Vonnas, de Pont de Veyle, de Neuville les Dames, de Thoissey et de Bourg en Bresse pour leur intervention, qui a duré toute la nuit, et le travail accompli lors de cette opération.

Dans l'urgence, une solution a été trouvée pour chaque foyer sinistré. Un habitant a pu rester dans sa maison, dans une partie non touchée du bâtiment. Les 3 locataires de l'autre maison ont été relogés, 2 dans leur famille habitant la commune, et une famille a été relogée au gîte de la Balmondrière à Saint André d'Huriat. La commune a pris en charge financièrement la première nuit d'hébergement de cette famille.

Le lundi, les deux agents communaux ont été mis à disposition des propriétaires sinistrés (afin de dégager des arbres, d'aider à réparer des toitures ...)

Des solutions de relogement ont par la suite été recherchées aux côtés des habitants.

Conseil Intercommunal Jeunes : Eléonore MARGUIN et Julien MORAND siègent au Conseil Intercommunal des Jeunes.

La parole est donnée aux élus :

Dominique BEAUDET :

Point sur les dossiers d'urbanisme :

DP déposée par Monsieur BARDINI pour la pose de velux sur la maison sise au 10 Route des Savignières,

PC déposé par Monsieur CHARTRE Tristan pour l'agrandissement d'une maison,

CU opérationnel déposé par l'EARL Elevage des Lilas,

DP déposée par Monsieur GIMBERT Franck pour la construction d'une piscine,

DP déposée par Monsieur VERMOREL Alexandre pour la construction d'une serre.

Pont du Moulin du Geai :

Les travaux de réfection avaient bien avancé, mais sont maintenant ralentis par les intempéries de ces derniers jours. Une division en volume de cet ouvrage et de son emprise sur le lit de la rivière est en cours.

Le SATESE a effectué le contrôle annuel des lagunes.

Véhicule des agents communaux : le boxer est en mauvais état. Son remplacement sera à prévoir.

Assemblée Générale de l'Age d'Or :

L'association remercie la municipalité pour le prêt de la salle de la mairie lors des ateliers mémoires.

Assemblée Générale de Pêche Avenir :

La journée pêche à la gravière sera reconduite le 5 avril 2020.

Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône :

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Route des Maholières et Chemin de Curtil Colin commencent le 14 novembre.

SMIDOM : les containers du point d'apport volontaire de Rétissinge ont été changés.

Syndicat Veyle Vivante :

Lors de la dernière réunion du Conseil Syndical, les points suivants ont été abordés :

Modification budgétaire : ouverture d'une ligne de trésorerie,

Indemnités du trésorier,

Etude hydraulique dans le secteur de Pont de Veyle.

En réunion de bureau, ont été abordés des demandes de subventions, et les affaires relatives au personnel.

Communauté de Communes de la Veyle :

La commission développement économique travaille sur la création de la véloroute 50 le long de la Saône. Un planning a été élaboré : début des études en octobre 2019, pour des travaux planifiés en 2021.

L'aménagement d'un itinéraire sur une distance de 30 km le long de la Veyle est également à l'étude. Ce tracé devra répondre aux besoins du tourisme et également des trajets quotidiens effectués dans le cadre des déplacements en mode doux.

Inauguration du Château de Pont de Veyle, Mairie de Pont de Veyle et siège de la Communauté de Communes de la Veyle le samedi 16 novembre au matin.

Marie-Christine NEVORET

Réunion d'élaboration du calendrier des fêtes le 22 octobre avec les associations communales.

Conseil d'école le 7 novembre :

Installation des 12 nouveaux parents délégués.

Effectifs en baisse sur l'ensemble du RPI : 210 élèves au total (70 à Sulignat, 62 à Saint Julien et 78 à Biziat).

Des AVS sont aux côtés des enfants ayant des difficultés : 1 à saint Julien qui s'occupe de 3 enfants, 1 à temps partiel à Biziat qui s'occupe d'un enfant, 2 à temps partiel à Saint Julien qui s'occupent de 2 enfants.

Le point a été fait sur les demandes de travaux à l'école de Biziat.

Intervenant musique : suite au départ d'un intervenant musique, non remplacé, les classes ont moins de musique que l'an dernier. Le spectacle chorale est maintenu.

Transports scolaires : les élèves perdent 5 minutes de classe le soir.

Se pose le problème de la scolarisation obligatoire des enfants ayant 3 ans dans l'année civile, alors que le transport scolaire n'est assuré que pour les enfants ayant 3 ans révolus.

Accueil périscolaire à Saint Julien sur Veyle : les enfants sont très nombreux, et l'organisation mise en place depuis la rentrée n'est pas satisfaisante pour les familles. Une demande de rendez-vous avec le service enfance jeunesse de la Com Com de la Veyle a été faite.

Il faudra repreciser les règles d'accès à l'accueil de Biziat.

Philippe MULLER

SMIDOM :

Les PAV de Rétissage ont été changés. Le container cassé du PAV du Bourg n'a toujours pas été changé.

Les photocopieurs ne sont pas repris en déchetterie.

Les travaux de la déchetterie de Vonnas sont terminés.

Bertrand MADRU

Commission culture de la CC de la Veyle :

Lors de la dernière réunion, ont été abordés les points suivants :

Démission d'un agent intervenant musique,

Bilan Festiveyle : fréquentation moins forte qu'en 2018,

Journées Européennes du Patrimoine : le bilan est satisfaisant,

Festival du film sur le Handicap : bonne fréquentation des scolaires.

Téléthon 2019 : cette opération est conduite sur les communes de Bord de Veyle. Même programme que l'an dernier. Les cyclos s'arrêteront à Biziat en fin de matinée pour le vin chaud, et repas au Galochard.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H55.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 5 décembre 2019 à 20h.